

A Economie générale et institutions

A.1 Les voies et moyens pour gagner un point de croissance par an

1. Envisager le marché mondial comme marché naturel, où 1% à 2% de parts des marchés peuvent être servis. Ce marché est notamment celui de la classe moyenne dans les pays émergents, qui représenteront 60% de 4,5 milliards d'individus en 2025 et 30.000 milliards de \$.

2. Porter une croissance forte des exportations vers ces pays, grâce à un surplus de 1% par an jusqu'en 2020, pour atteindre un plafond de 9,2% permanent jusqu'en 2027 et qui baisserait de peu pour se situer à 8% de 2028 à 2035. Corrélativement, les exportations devraient voir leur part relative doubler pour atteindre à terme 54% de la VAB.

3. Créer un commando de capitaines d'Industrie conquérants, qui organisent leurs entreprises et établissent une organisation fine avec leurs créanciers, leurs clients et fournisseurs et qui mènent de façon impérative, une diversification des exportations au-delà des produits primaires.

4. Construire au sein du ministère de l'Économie, une direction coordonnée de l'Industrie et du Commerce extérieur, à l'image du MITI au Japon ou de l'expérience coréenne depuis 1960.

5. Réaliser la totalité du programme énergétique, dont le résultat permettrait un gain de 2,5% de croissance du PIB supérieur à la cible du scénario GICAM.

6. Ne pas différer indéfiniment les réformes prévues dans le DSCE, sans quoi la perception du risque-pays se détériore et l'entrée dans l'émergence est retardée.

A.2 Au niveau des Institutions d'accompagnement de l'émergence:

7. Mettre en place un mécanisme qui rende exécutoires et quasi non aliénables les droits de propriété acquis par un tiers sur toute entité qui s'y prête.

8. Créer des AAI (Autorités administratives indépendantes) car elles constituent une heureuse exception à la Constitution selon laquelle le Gouvernement dispose de l'Administration.

9. Développer une extension du spectre de la sécurité sociale actuelle, ou alors envisager les trois caisses attendues: la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Caisse nationale des personnels d'État (CNPE) et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

10. Créer un « Ombudsman/Médiateur » (médiateur de la République), soit pour conjuguer les modes de résolution des conflits en vigueur, soit pour identifier le mode de résolution qui serait pertinent en fonction de sa nature et des enjeux existants.

11. Faire en sorte que les Institutions adaptées aux quatre éléments typologiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) (services individuels et quasi collectifs, services collectifs, structures d'insertion et nouveaux modes d'échanges) ne soient pas informelles pour en optimiser l'efficacité au niveau national.

12. Encourager et développer les trois types généraux d'institutions locales: les institutions locales de valorisation, les institutions locales de production et les institutions locales de gestion des actifs.

13. Implémenter d'urgence un travail profond et rigoureux de construction de la cohérence de toutes ces institutions car « l'émergence économique n'a été rendue possible dans ces pays qu'une fois que les institutions ont acquis un certain niveau de cohérence. Dans chaque cas, s'est dégagé parmi les acteurs publics et privés ce que l'on pourrait appeler un « accord critique », explicite ou non, sur les priorités à donner à l'action publique et à l'activité de chacun. Cet accord a permis d'initier un mouvement cohérent de transformations économiques appelé à durer ».

B Secteur primaire

B.1 L'agriculture

14. Renouer sérieusement avec les politiques de subvention de l'agriculture.

15. Augmenter drastiquement l'utilisation des intrants et le niveau d'intensité capitalistique dans le secteur agricole.

16. Rajeunir le verger cacaoyer-café.

17. Mettre l'accent sur les produits pour lesquels le pays possède des avantages comparatifs (manioc, banane, cacao, etc.) et leurs différents dérivés potentiels connus.

18. Impliquer les banques commerciales dans le financement de l'agriculture.

19. Créer une nouvelle race de jeunes entrepreneurs agricoles (la moyenne d'âge actuelle est de 50 ans !).

20. Redonner à la recherche agricole ses lettres de noblesse et redynamiser les liens entre celle-ci et le monde réel.

21. Mécaniser l'agriculture dans sa triple modalité: manuelle, animale et motorisée; la dernière apparaissant comme la plus indiquée

pour améliorer le niveau de production nationale et le niveau de productivité des acteurs.

22. Organiser une réforme agraire.

B.2 L'élevage

23. Élaborer rapidement une politique nationale de l'élevage.

24. Recentrer et renforcer l'encadrement des producteurs dans une optique de modernisation et d'amélioration de la productivité de l'élevage.

25. Mettre en place des infrastructures lourdes avec financement diversifié (abattoirs modernes, chambres froides régionales, complexes industriels de découpe catégorielle par chaînes dédiées, etc.).

26. Développer et mettre progressivement en place des « districts d'élevage ».

27. Accorder une attention particulière à la valorisation de la chaîne laitière.

28. Les acteurs du secteur élevage doivent développer et mettre en œuvre un véritable marketing agroalimentaire.

B.3 La sylviculture

29. Élaborer une vision stratégique dans le secteur sylvicole pour révéler les conditions de réussite du projet sylvicole national.

30. Organiser la sylviculture en pôle de compétitivité, impérieuse nécessité de son développement.

31. Développer une intelligence économique pour caractériser et susciter la demande des produits de l'industrie sylvicole.

32. Investir dans la qualité des facteurs de production, en particulier les ressources humaines.

33. Organiser la structure du secteur sylvicole, notamment l'organisation des différents marchés sylvicoles (marché financier, marché des biens et services, etc.) et définir des règles de fonctionnement et de concurrence dans le secteur.

34. Investir dans la qualité des industries de soutien et booster l'innovation dans la sylviculture.

B.4 La pêche et la pisciculture

35. Fixer des objectifs sectoriels précis satisfaisant les procédures d'évaluation et de contrôle, pour inverser la balance commerciale et pour attendre une production minimale de 200.000 tonnes de ressources halieutiques.

36. Développer des méthodes de capture plus modernes, tout en encourageant des approches de nature à densifier et à préserver les capacités d'auto-régénération des ressources halieutiques.

37. Établir des normes claires pour aligner production nationale et mœurs aux standards internationaux.

38. Développer les effets de filière ou de réseau par l'interconnexion entre les activités de pêche ou de pisciculture et celles des secteurs de la chaîne logistique (la production de bateaux, des moteurs, des aliments, des alevins, etc.) et la distribution.

39. Organiser le secteur de la pêche en tenant compte de ses deux dimensions: pêche artisanale par l'encouragement des groupements communautaires; ensuite pêche industrielle par l'encouragement du corporatisme.

40. Mettre en place des approches expérimentales d'incubation ou de pépinières.

41. Dynamiser et densifier les politiques de formation par la création ou le renforcement de centres spécialisés, des institutions de formation centrées sur la chaîne logistique, la filière et le réseau industriels.

C Secteur secondaire

C.1 Les industries extractives

42. Améliorer la qualité des institutions dans le secteur de l'extraction, notamment pour la production et la commercialisation (conformité avec le processus de Kimberley et l'initiative pour la transparence dans les industries extractives).

43. Diffuser largement les informations relatives à l'entrée dans ce secteur pour y démanteler les barrières existantes (procédures administratives, capital physique et capital humain).

44. Encourager les banques à accompagner les entreprises de l'extraction. La Banque des PME devrait prioriser le secteur minier.

45. Renforcer les capacités des entrepreneurs nationaux afin de les impliquer à tous les niveaux de la chaîne d'exploitation des mines.

46. Accélérer la densification du réseau ferroviaire national annoncé depuis le début des années 2000 qui est la clé de l'exploitation minière.

47. Accroître la transparence dans le circuit des recettes des produits miniers.

C.2 Les industries alimentaires

48. Améliorer la qualité des produits alimentaires par la sécurité des produits (hygiène, normes, emballage, etc.), la coopération entre les intervenants de la filière (approvisionne-

ment, transformation, conditionnement, transport et distribution) et l'implémentation de la « qualité totale ».

49. Arrimer le secteur des agro-industries aux méthodes modernes de management en intégrant les évolutions technologiques et les innovations « produits » et « process », ainsi que les TIC.

50. Développer des méthodes de conservation moderne des produits, qu'il s'agisse du stockage, de la conservation ou du conditionnement, pour respecter les normes de qualité et répondre ainsi aux exigences du marché intérieur et extérieur.

51. Encourager les entreprises du secteur à prospecter des parts de marché à l'international.

C.3 Les autres industries manufacturières

52. Mettre en place un accompagnement public multiforme des entreprises du secteur des « autres industries manufacturières ».

53. Pousser à la croissance des unités de production, notamment en ouvrant le capital de 88% des entreprises de ce secteur aux partenaires privés.

54. Créer un cadre favorable à l'innovation ou à l'adoption des innovations, en particulier en stimulant les liens entre le monde académique et les entreprises.

55. Adopter des pratiques de gestion modernes, notamment la tenue d'une comptabilité régulière et moderne.

56. Encourager les entreprises de ce secteur à sortir de l'informel pourrait améliorer la couverture fiscale. Une telle entreprise passe, entre autres, par la mise en place d'un critère de différenciation entre « petites » et « grosses » UPI afin que ces dernières ne soient plus taxées au forfait.

57. Mettre en place les agglomérations spatiales d'entreprises sectorielles spécialisées de type « clusters ».

58. Prendre des mesures urgentes en matière de régulation des marchés et de protection du territoire économique dans le but d'éliminer systématiquement les produits hors normes, certaines catégories de produits usagés importés et les produits issus de la contrebande et de la contrefaçon.

59. Adapter nos tarifs douaniers pour soutenir et protéger l'industrie locale.

C.4 Les industries de l'électricité et du gaz

60. Mettre au cœur de la stratégie de production et de distribution d'AES-SONEL les entreprises industrielles de Douala, Yaoundé, Edéa et Limbé.

61. Revoir la politique des tarifs appliqués, en baissant le prix du KWh pour les clients « moyenne tension », et en l'augmentant en journée et en soirée pour les ménages dans les six régions de distribution.

62. Encourager une modification des modes de consommation, notamment en incitant les ménages à recourir à l'éclairage très basse consommation.

63. Réhabiliter les lignes « moyenne tension » pour limiter le volume des pertes énergétiques.

64. Développer les infrastructures afin que la production du barrage de Lagdo parvienne, au moins partiellement, dans le Sud du territoire, ou bien organiser un rationnement « intelligent » de l'offre d'énergie « basse tension » dans la région de Yaoundé et la région « Littoral Sud-Ouest » à certains moments de la journée, sauf le week-end.

65. Privilégier la production d'électricité via les centrales hydroélectriques, par rapport aux centrales thermiques.

C.5 Les industries de la construction

66. Professionnaliser les services de délivrance des permis de construire (information du public, formation des personnels, etc.).

67. Améliorer le professionnalisme dans les offices notariaux.

68. Organiser le financement professionnel du logement (sélection des candidats au financement, constitution de fichiers positif SI création d'organismes paritaires de financement, etc.).

69. Privilégier la construction durable en mettant en place la garantie décennale. La construction des cités modernes doit se faire en « dur », de préférence avec des matériaux locaux (briques de terre cuite, notamment).

70. Organiser les corps de métier dans le bâtiment et les travaux publics, en privilégiant notamment la professionnalisation.

71. Mettre en place des contrôles professionnels, de sorte que tous les membres des corps de métier concernés par les vérifications (maçonnerie, électricité, plomberie, etc.) se fassent enregistrer auprès d'une autorité existante ou à créer dans le but d'assurer la sécurité des constructions.

72. Élaborer une véritable politique de l'habitat en s'inspirant des meilleures pratiques dans le monde.

D Secteur tertiaire

D.1 Le commerce

73. Lutter contre le commerce illicite (contrebande, contrefaçon et fraude), à travers des

campagnes de sensibilisation (comme celle lancée par le GICAM en 2010), l'intervention directe des forces de l'ordre, les médias et une surveillance plus prononcée des frontières maritimes et terrestres du pays.

74. Alléger les procédures requises pour exporter, importer et dédouaner des marchandises.

75. Alléger les procédures administratives requises pour ouvrir un commerce formel et baisser ainsi le taux d'informalité.

76. Encourager la formation des groupes commerciaux plus performants qu'une activité commerciale isolée.

77. Encourager la gestion Informatisée des magasins et l'utilisation des TIC.

78. Mettre sur pied un bulletin d'information sur les marchés dont les colonnes seront ouvertes à tous (secteur privé, administrations publiques, Institutions partenariales, représentants des consommateurs).

D.2 Le transport

79. Construire davantage de routes rurales pour faciliter l'acheminement des produits vivriers.

80. Améliorer de façon drastique la sécurité routière pour lutter contre les accidents, notamment par la formation des conducteurs et la sensibilisation sur la dangerosité des routes.

81. Réduire et supprimer les barrières routières, les barrières sur le territoire et sur les corridors interrégionaux.

82. Harmoniser la législation du transit, de documentation et simplifier les procédures de contrôle administratif et douanier.

83. Accélérer les contrôles aux Guichets uniques à la douane, mais aussi aux ports.

84. Augmenter le nombre de voitures (wagons) dans le transport ferroviaire, ce qui nécessite un renforcement des actions de l'État auprès de CAMRAIL.

85. Sécuriser les marchandises transportées par rail, en particulier grâce à la formation et à l'augmentation de l'effectif des agents de sécurité.

86. Accroître l'irrigation par voie aérienne des régions du pays, investir dans la qualité des aéroports existants et en assurer une maintenance exemplaire.

D.3 La banque et l'assurance

87. Assainir le cadre juridique des affaires par la poursuite des améliorations actuelles et l'application effective des règles existantes, pour inciter les opérations de prêt et/ou de crédit longs. En outre, rendre effectif le dispositif de l'OHADA, notamment en matière d'arbitrage, de recouvrement des créances et des sûretés.

88. Évaluer avec rigueur les entreprises candidates à la cotation en bourse, afin de mieux éclairer l'appréciation aux éventuels investisseurs.

89. Créer des Institutions spécialisées d'accompagnement des entreprises non cotées, notamment des Institutions de financement long et de conseil (un espoir à mettre dans la banque de la PME) et prévoir un compartiment hors cote pour préparer les PME à accéder au marché financier.

90. Renforcer la politique de capital-risque par les banques afin de financer et d'accompagner les petites entreprises à haut potentiel.

91. Indexer le taux débiteur des banques à l'évolution du taux directeur de la BEAC, afin d'encourager la demande de crédit par une offre de crédit bon marché.

92. Instruire le respect scrupuleux des normes de tarification bancaire.

D.4 La citoyenneté d'entreprise

93. Encourager les entreprises à s'ouvrir à l'écologie et à mener des actions de protection de l'environnement physique et de la nature.

94. Introduire et développer les pratiques d'audits sociaux et environnementaux.

95. Accroître la prise de conscience des PME camerounaises vis-à-vis de la citoyenneté d'entreprise.


96. Assurer la réussite des plateformes d'actions citoyennes en vue d'élargir leur portée et leur impact.

97. Responsabiliser et accroître l'autonomisation des parties prenantes en vue de faciliter la compréhension des enjeux.

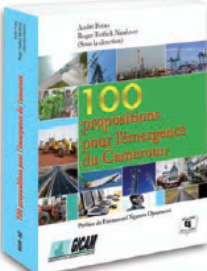
98. Faire comprendre et intégrer la norme ISO 26 000 (spécialement dédiée à la RSE et adaptée aux PME) dans les démarches citoyennes.


99. Réaliser des études d'impact des actions citoyennes au niveau national.

100. Encourager et accompagner les entreprises pour l'élaboration d'une charte de la citoyenneté d'entreprise, à l'exemple du « Code éthique » adopté le 14 mai 2004 par le GICAM et de la « Charte du forum des entreprises éthiques du Cameroun » adoptée le 13 octobre 2006.



« Pour un GICAM Ouvert et à l'Ecoute, Agissant et Uni, Fort et Respecté. »





Vient de paraître

100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun

Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG)

DISPONIBLE AU GICAM

Douala : Rue des Ministres, Bonanjo - B.P.829 Douala - Tél. : +237 33 42 31 41 / 33 42 31 41 - Fax : +237 33 43 38 80 - E-mail : gicam@legicam.org
 Yaoundé : Hippodrome - B.P.1134 Yaoundé - Tél. : +237 22 23 12 24 / 22 23 12 25 - Fax : +237 22 23 12 26
 Site web : www.legicam.org / www.gicamtv.org